

Le Hérisson, ce précieux allié du jardinier !

Qu'est-ce qu'un auxiliaire des jardins ?

De nombreuses espèces naturellement présentes dans les jardins sont bénéfiques au maintien du bon état écologique : insectes pollinisateurs, coccinelles qui régulent les populations de pucerons, vers de terre qui contribuent à la fertilité naturelle du sol, mésanges qui se nourrissent de chenilles, ou encore chouettes prédatrices de mulots... Ces « auxiliaires » apportent une grande aide aux jardiniers, en régulant naturellement les populations dites de « ravageurs ». Si on parle de « ravageurs » et « d'auxiliaire », il faut tout de même garder à l'esprit que la nature se régule spontanément et que sans l'un, l'autre ne subsiste pas. Ainsi, en favorisant la présence de leurs prédateurs naturels, on empêche qu'une espèce nuisible au jardin ne devienne dominante, et ce, sans utilisation de produits chimiques de type pesticides ou engrais.



Hérisson d'Europe © André Simon – LPO PACA

Zoom sur : Le Hérisson d'Europe - *Erinaceus europaeus*

Ce petit mammifère insectivore est l'hôte par excellence des jardins : faisant office « d'insecticide naturel », il consomme les limaces et divers insectes de votre potager. Le jour, il s'abrite dans un gîte qu'il aménage avec des feuilles ou sous un buisson. Mais dès le crépuscule, il part en quête de nourriture (insectes, vers, escargots, limaces, œufs, baies, fruits ou plus occasionnellement, petits reptiles, rongeurs, amphibiens et oiseaux nichant à terre). Il n'est alors pas rare de l'entendre gratter le sol et mastiquer bruyamment ! Considéré comme commun, il subit pourtant des pertes importantes : 700 000 hérissons finissent ainsi écrasés chaque année sur les routes d'Europe... En France, le hérisson bénéficie pourtant d'un statut de protection total, grâce à l'arrêté du 23 avril 2007. Il est donc interdit, en tout temps et sur tout le territoire français, de détruire, capturer ou enlever, de naturaliser qu'il soit vivant ou mort, de transporter, d'utiliser, ou de le commercialiser.

Quelques conseils pour bien accueillir le hérisson dans votre jardin :



A faire

- › Maintenir ou planter des haies

- › Donner de la nourriture (restes de repas) uniquement en cas de disette fortement prolongée (périodes de longue sécheresse)
- › Donner à boire de l'eau (pas de lait) en cas de forte sécheresse
- › Préparer un abri protégé des courants d'air, de l'ensoleillement direct et de l'humidité
- › Installer une planchette rugueuse sur le bord de vos bassins pour qu'il puisse s'y agripper et ressortir
- › Laisser une ouverture d'au moins 10 cm dans le bas de vos clôtures de jardin

A ne pas faire

- › Ne pas brûler les tas de feuilles sèches en hiver et au printemps
- › Ne pas déranger une famille hérisson au nid
- › Ne pas séparer les jeunes de leur mère (éviter « d'enlever » un hérisson que vous trouveriez dans la nature. Il peut s'agir d'une mère à la recherche de nourriture pour ses petits)
- › Ne pas donner à manger toute l'année (ce qui le détournerait de ses proies naturelles)
- › Ne pas perturber un hérisson pendant son sommeil hivernal
- › Ne pas répandre de produits chimiques dans son jardin

Construire un gîte à hérisson :

Le hérisson n'est pas très exigeant. Un simple tas de bois ou une caisse retournée recouverte de feuilles et munie d'une entrée suffisent à l'accueillir (comme sur le schéma ci-dessous). La présence d'un tunnel renforcera la sécurité par rapport aux prédateurs. Vous l'installerez dans un endroit tranquille, à l'abri des vents dominants, de l'ensoleillement direct et de la pluie (sous une haie, contre un mur), l'entrée orientée au sud-est si possible. Ne mettez rien à l'intérieur du gîte : laissez-le apporter lui-même les matériaux pour la construction de son nid. Le domaine vital du hérisson excédant largement la surface d'un jardin, veillez à prévoir des passages à travers vos clôtures, sauf du côté de la route, pour éviter les accidents.

